



Site officiel de l'Etat de Fribourg

### Trente-quatre moutons attaqués par le loup en 2009

(05.10.2009)

**Le Groupe de coordination Loup fait le bilan des pertes liées au loup à la fin de la saison d'estivage. Au total, 34 moutons ont été directement la cible du carnivore durant la saison 2009. En vue de la prochaine saison, les troupeaux devraient être mieux protégés pour éviter ou minimiser de nouveaux problèmes, estiment les spécialistes.**

Pendant la période d'estivage qui s'achève, une louve a attaqué plusieurs troupeaux dans la région du Steinig Gantrisch et Chännelgantrisch et plus tard dans la région du Kaiseregg. Quelque 34 moutons ont été tués ou blessés lors de ces différentes attaques. Cinq moutons n'ont pas été attaqués, mais ont chuté alors que la louve était dans la région et, dans deux cas, la cause de la mort n'a pas été déterminée. Pendant l'hiver, un loup mâle – installé dans le canton de Berne - a attaqué des cerfs en Gruyère. Sur territoire bernois, il a attaqué et tué huit moutons dans un troupeau dans la région du Walop en juin 2009.

Ces deux loups sont proches l'un de l'autre, mais ne se sont jamais rencontrés. Les distances sont pourtant courtes pour un tel carnivore. Il est bien possible que ces deux individus se retrouvent et forment un couple dans la zone VI avec Berne et Vaud dans un futur proche. Ce serait le premier couple à se former en Suisse, annoncent les spécialistes. Selon les recherches menées dans d'autres pays, la formation d'un couple permet aux loups d'attaquer des proies plus imposantes comme le cerf, ce qui aurait pour effet de diminuer les attaques sur les troupeaux de moutons.

En vue d'éviter des problèmes pendant la prochaine période d'estivages, la Confédération propose différentes mesures pour la protection de troupeaux. Ces mesures sont définies dans l'annexe 5 du plan loup et sont coordonnées en Suisse par Agridea, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. Ce plan stipule qu'il faut planifier les mesures de prévention suffisamment tôt. C'est pour cette raison que les teneurs d'alpages doivent s'organiser avec leur berger déjà durant cet hiver pour savoir s'il faut garder les troupeaux en permanence, intégrer des chiens de protections dans les petits troupeaux ou encore envisager à long terme le regroupement avec d'autres troupeaux.

A la mi-novembre, le Groupe de coordination Loup va se réunir pour faire le point sur l'évolution de la présence du loup dans le périmètre du canton de Fribourg et des deux cantons avoisinants (Berne et Vaud). Des informations seront transmises aux moutonniers au début de l'année prochaine. Pour plus d'informations sur les mesures de protection et le subventionnement proposé par la Confédération, il faut consulter le site: [www.protectiondestroupeaux.ch/](http://www.protectiondestroupeaux.ch/)

[Retour](#)

Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg  
Tél: +41 (0) 26 305 10 45, Fax: +41 (0) 26 305 10 48

[Contact](#)

Page modifiée le 29.05.2009 10:32